



INTERESSEMENT 2015

Le 30 juin 2015

Ça ou rien !!!

Fédération des travailleurs des
Industries du Livre, du Papier
et de la Communication Cgt

La CGT a signé l'avenant à l'accord d'intéressement proposé par la Direction.

Sans cet avenant, il aurait fallu 10% de croissance en France pour que les salariés puissent percevoir un intéressement équivalent à un 13^{ème} mois.

Fallait-il laisser la Direction retirer aux salariés l'équivalent d'« un mois de salaire » ? En validant notre signature, les syndiqués CGT en ont décidé autrement.

Même si nous sommes réticents aux aléas que l'intéressement fait peser sur la rémunération des salariés, nous avons néanmoins signé cet avenant, cette année encore, afin que vous puissiez bénéficier de l'intéressement.

Nous ne sommes toutefois pas dupes de l'utilisation de l'intéressement par la Direction pour minorer les augmentations générales de salaires.

N'oublions pas que les augmentations de salaires sont pérennes, qu'elles auront une incidence sur le montant de votre future retraite, au contraire de l'intéressement.

Au regard de la faiblesse des augmentations générales de salaires concédées ces dernières années dans l'entreprise, nous demandons l'ouverture, dès la rentrée, d'une réelle négociation sur les salaires et la mise en place d'un treizième mois.